

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3571>



Report du Conseil Départemental au 30 septembre

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: mardi 14 septembre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



CONSEIL DÉPARTEMENTAL prévu le 23 septembre

reporté au JEUDI 30 septembre 2010,

de 14 H 30 à 18 H

Salle Saint Cosme, 1 avenue Victor Hugo
CHALON/SAONE

(Plan de situation à télécharger ci-dessous)

Ordre du jour :

- Examen des conditions de la rentrée 2010 dans les collèges et les lycées ; merci d'apporter tous renseignements utiles sur ce point.
- Bilan des actions de rentrée et suites.
- Vie de la section départementale au premier trimestre.
- Questions diverses.



Nota

– Le Conseil Départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !**

– Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.

– Autorisation d'absence :

la demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard trois jours avant la réunion soit le 20 septembre : téléchargez le modèle ci-dessous.

